

Portail d'édition et de publication Open Access UNIL  
« EdiPub UNIL »

Phase de prototype  
2019-2021

## Conditions de participation

Version 1.0  
juin 2019

### 1. But et contexte

Le présent document fait référence au projet pilote visant à étudier l'intérêt et la viabilité d'un portail d'édition et d'hébergement de périodiques Open Access édités au sein de l'Université de Lausanne, EdiPub UNIL. Cette initiative a été lancée par le Dicastère de Recherche suite au retour de nombreux chercheurs de l'université.

Cinq (5) publications représentatives des diverses facultés seront choisies pour la phase de prototype. Le choix sera fait par le Dicastère parmi les revues qui auront posé leur candidature et qui répondront aux critères éditoriaux d'éligibilité énoncés à la section 4.

Le projet pilote aura une durée déterminée, après laquelle le Dicastère évaluera la pertinence de généraliser le service à toutes les publications internes de l'UNIL éligibles.

Durant la phase de prototype, le portail sera hébergé par les services éditoriaux du *Public Knowledge Project*<sup>1</sup> (PKP) et fonctionnera sur le logiciel *Open Journal System*<sup>2</sup> (OJS).

Les conditions de participation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les éditeurs (les personnes responsables de la publication, membres de l'UNIL) bénéficieront des prestations proposées par EdiPub UNIL pour développer leur projet d'édition numérique Open Access.

### 2. Calendrier

La phase de prototype aura une durée totale de 2 ans à partir du 15 août 2019 et jusqu'au 15 août 2021.

Les éditeurs s'engagent à avoir une participation active tout le long du projet, notamment pendant les phases de mise en ligne et évaluation.

- Appel à candidatures : 17 juin 2019 – 31 juillet 2019

---

<sup>1</sup> <https://pkp.sfu.ca/about/>

<sup>2</sup> <https://pkp.sfu.ca/ojs/>

- Communication de la décision : 16 août 2019
- Training pour les éditeurs/assistants éditoriaux : septembre 2019
- Lancement du portail et personnalisation : septembre - octobre 2019
- Fin de la phase de mise en ligne : 31 décembre 2019
- Evaluation intermédiaire (séance/questionnaire) : novembre 2020
- Evaluation finale (séance/questionnaire) : mai 2021
- Fin du projet pilote : 15 août 2021

### **3. Conditions administratives et légales**

#### **3.1 Engagements d'EdiPub UNIL**

##### ***Qualité et autonomie éditoriale***

La participation dans le projet pilote d'EdiPub UNIL n'est pas compétitive. Cependant, au nom de la qualité et de la stabilité, seules les publications répondant aux critères énoncés à la section 4 seront considérées pour faire partie de ce projet.

EdiPub UNIL s'engage à agir dans le respect de l'autonomie scientifique et éditoriale des éditeurs, sous réserve des dispositions en matière de propriété intellectuelle.

##### ***Coût pour l'éditeur***

L'accès aux fonctionnalités d'EdiPub UNIL est gratuit pour l'éditeur. EdiPub UNIL offre aux éditeurs les moyens d'acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation du portail (notamment documentation, aide en ligne, formation, etc) par le biais de PKP. Ce dispositif constitue une offre de base, qui est gratuite.

EdiPub UNIL offre également aux éditeurs 3 heures de support à la personnalisation des sites des revues (assurées par le service technique de PKP). Au-delà, ce service sera facturé à hauteur de 179\$ par heure.

##### ***Propriété du titre***

Les présentes conditions de participation ne donnent pas lieu à un transfert de propriété du titre de la publication à EdiPub UNIL.

##### ***Responsabilité***

EdiPub UNIL décline toute responsabilité en matière de droit d'auteur. L'éditeur est seul responsable en cas de publication non autorisée par un auteur.

##### ***Traitement et protection des données***

Le Dicastère estime que le meilleur fournisseur de services - compte tenu des buts de ce projet, notamment sa nature temporelle - est bien *Public Knowledge Project (PKP) publishing services*.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en recourant aux services de PKP, vos données personnelles (en tant qu'éditeur de votre revue) seront transférées à PKP au Canada, pays dont l'adéquation en matière de protection des données personnelles ne peut pas être considérée comme équivalente à celle accordée en Suisse. En effet, le traitement de données personnelles effectué par PKP n'est pas couvert par la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents*

*électroniques* (LPRPDE), mais la loi de la province canadienne de Colombie britannique. De plus, PKP ne fournit pas de garanties contractuelles suffisantes.

**Une protection contre une utilisation abusive des données personnelles vous concernant ne peut être garantie.**

Ce faisant, en vertu de l'art. 49 RGPD (Dérogations pour situation particulières) et 17 alinéa 2 lettre a LPrD (Communication transfrontière de données), il est nécessaire que vous donniez votre consentement explicite au transfert envisagé après avoir été informé des risques que ce transfert pouvait comporter pour vous en raison de l'absence de décision d'adéquation et de garanties appropriées.

Les tiers dont vous pourriez communiquer les données personnelles à PKP doivent également être préalablement informés de ce qui précède et leur consentement explicite doit être obtenu.

Cependant, les données recueillies auprès des utilisateurs inscrits et non-inscrits dans les revues de ce projet s'inscrivent dans le cadre du fonctionnement standard des revues à comité de lecture. Il s'agit d'informations qui rendent la communication possible pour le processus éditorial et elles sont utilisées pour informer les lecteurs sur les auteurs et les éditeurs du contenu (i.e. nom, prénom, adresse email, affiliation – liste exhaustive <https://docs.pkp.sfu.ca/gdpr/en/what-data>) et dont on veut précisément faire la publicité en travaillant en mode Open Access.

EdiPub vous rend attentifs qu'en acceptant ces conditions de participation, vous prenez note des risques mentionnés ci-dessous et acceptez de les courir.

Pour toute questions relatives à ce qui précède, merci de contacter : [micaela.crespo@unil.ch](mailto:micaela.crespo@unil.ch)

### **3.2 Engagements de l'éditeur**

#### ***Exclusivité***

La participation au projet n'est soumise à aucune exclusivité. Cependant, dans la mesure du possible, il est demandé à l'éditeur de ne pas republier les documents publiés sur EdiPub UNIL dans leur intégralité. Cela nuit à la citabilité ainsi qu'à l'évaluation de la fréquentation et dégrade fortement les mesures d'impact et les métriques d'usages. En revanche, l'ensemble des métadonnées des contenus scientifiques publiés doit circuler le plus largement possible.

#### ***Politique de mise en ligne***

Dans le cas des revues et collections de livres, l'éditeur s'engage à publier en ligne du texte intégral en libre accès. Les textes en libre accès sont accessibles à tous sur le Web, de façon permanente, sans aucune condition de paiement ou d'identification. Les textes en libre accès permettent également la réutilisation et le partage. Les publications sont encouragées à utiliser une licence type *Creative Commons* (CC), comme spécifié dans les conditions éditoriales (section 4.9).

L'éditeur s'engage à rétronumériser et à ajouter les textes de tous les numéros parus depuis janvier 2018 au minimum. L'éditeur peut, s'il le souhaite, ajouter tous les numéros parus de la publication, sans limite dans le nombre. Si la publication n'était pas publiée sous une licence ouverte du type CC,

alors il incombe à l'éditeur de vérifier que l'ayant droit permet (ou demander l'accord le cas échéant) l'ajout du contenu dans EdiPub UNIL.

L'inauguration du site ou de la page de la publication a lieu lorsque EdiPub UNIL et l'éditeur jugent que l'état d'avancement de la publication en ligne est satisfaisant.

### ***Durée et utilisation***

L'éditeur s'engage à participer activement pendant toute la durée du projet pilote. Notamment, il s'engage à continuer à publier des numéros tout au long de la phase de prototype et à allouer suffisamment de ressources pour tester pleinement l'outil.

L'équipe éditoriale s'engage également à participer à toutes les séances d'évaluation et à répondre aux questionnaires à cette fin.

L'éditeur s'engage à assurer la continuité de formation au sein de sa publication en cas de changement de l'équipe responsable de la publication.

### ***Qualité***

L'éditeur s'engage à déposer sur EdiPub UNIL des contenus qui sont cohérents avec la politique éditoriale d'EdiPub UNIL (cf. section 4.6).

### ***Site***

L'éditeur s'engage à utiliser la maquette OJS du site de la publication proposée par EdiPub UNIL. Celle-ci est réalisée conformément à la législation, à l'état de l'art, aux contraintes du portail, dans le but de promouvoir l'identité de la publication et de préserver la cohérence du portail.

### ***Responsabilité et propriété intellectuelle***

L'ensemble des documents mis en ligne par l'éditeur est sous la responsabilité éditoriale et juridique de son directeur de publication.

L'éditeur est tenu de respecter la législation en matière de propriété intellectuelle. Il doit formellement s'assurer de l'accord des auteurs pour la mise en ligne. L'éditeur est chargé de l'obtention des autorisations de publication en ligne auprès des titulaires des droits des documents publiés. EdiPub UNIL décline toute responsabilité en matière de droit d'auteur. L'éditeur est seul responsable en cas de publication non autorisée par un auteur.

### **3.3 Fin du projet**

La phase de prototype prendra fin après 2 ans.

Le Dicastère jugera de la pertinence de prolonger le service et de le généraliser au reste des revues éditées à l'UNIL.

Dans l'affirmative, les cinq publications ayant participé à la phase de prototype pourront rester sur le portail.

Sinon, EdiPub UNIL s'assurera de la bonne exportation des données générées pendant les deux ans de test pour permettre aux éditeurs de continuer avec leurs publications sur un autre système.

## **4. Conditions éditoriales d'acceptation**

Les conditions éditoriales nécessaires pour être accepté dans la phase de prototype d'EdiPub UNIL sont basées sur les exigences d'inclusion dans le *Directory of Open Access Journals* (DOAJ) et la

plateforme de publication OpenEdition. Ce sont des normes de publication communes pour les revues en ligne et l'affichage numérique.

Si la phase de prototype mène à la création définitive d'une plateforme d'édition et publication OA à l'UNIL, une inclusion de ses revues dans le DOAJ serait souhaitable. Le fait de s'assurer que les participants faisant partie de la phase de prototype adhèrent aux principes d'inclusion dans le DOAJ devrait faciliter la tâche à terme.

#### 4.1. Périmètre

*Sujet* : toutes les matières scientifiques et savantes sont couvertes par le DOAJ. Le référentiel retenu pour les disciplines en français correspond aux catégories de Calenda<sup>3</sup>, calendrier scientifique francophone en sciences humaines et sociales. Le référentiel retenu pour les disciplines en anglais correspond aux catégories de l'Observatoire des Sciences et techniques et de l'*Information Sciences Institut*.

*Types de ressources* : périodiques scientifiques et savants édités à l'UNIL qui publient des articles de recherche ou de synthèse en texte intégral.

*Niveau* : le principal groupe cible devrait être les chercheurs. Si la revue est gérée par un corps étudiant UNIL, elle doit avoir un conseil consultatif dont au moins deux membres ont un doctorat ou l'équivalent.

*Contenu* : au moins un tiers du contenu devrait être constitué d'articles originaux de recherche et/ou de synthèse évalués par des pairs. Tout le contenu devrait être disponible en texte intégral sur le site sans embargo.

Toutes les langues sont acceptées.

#### 4.2. Accès

Le texte intégral de tous les contenus doit être disponible gratuitement et en libre accès (sans que les utilisateurs doivent s'inscrire) sans délai (c'est-à-dire sans période d'embargo).

Des frais peuvent être perçus par l'éditeur pour une version imprimée de la revue.

#### 4.3. Site web de la revue

Toutes les pages d'information nécessaires à la revue doivent figurer sur le site de la revue et non sur un autre site web. Les pages d'information sont :

- les objectifs et la portée de la revue
- le comité de rédaction
- les instructions aux auteurs
- la description du système de contrôle de la qualité
- l'énoncé sur le libre accès
- la politique de plagiat et les conditions de licence

La page d'accueil de la revue doit contenir une navigation claire avec des liens vers :

- le numéro actuel
- les numéros archivés ou passés

---

<sup>3</sup> <https://calenda.org/search?primary=fsubject>

- recherche
- l'énoncé sur le libre accès
- parcourir
- à propos
- le comité de rédaction
- contactez-nous

Le contenu doit être disponible article par article, une URL pour chaque article, et non une URL par numéro. Cela permet d'établir un lien direct avec les articles des bases de données du DOAJ et de tierces parties qui sont reliées au DOAJ, ce qui facilite la recherche et augmente l'utilisation de votre contenu.

#### 4.4. ISSN

Une revue participante doit avoir au moins un ISSN (*International Standard Serial Number*) enregistré sur issn.org. Les revues participantes n'ayant pas d'ISSN s'engagent à en demander un au plus tard 6 mois après la mise en ligne de la revue.

L'ISSN est le numéro international normalisé qui permet l'identification sans équivoque des publications en série (revues, journaux, annuaires et collections) au niveau mondial. L'ISSN pour les publications en série suisses est attribué par le Centre ISSN Suisse<sup>4</sup>; il est répertorié dans Helveticat, le catalogue de la Bibliothèque Nationale, ainsi que dans le Registre international de l'ISSN. L'attribution de l'ISSN est gratuite. Il vous suffit de remplir le formulaire de demande<sup>5</sup>. Si la publication répond aux critères d'attribution, vous pouvez consulter l'ISSN en moins de 72 heures dans Helveticat.

#### 4.5. Organisation du contenu

Veuillez noter qu'une structure claire lors de l'organisation de votre matériel publié facilite la navigation entre les articles, l'indexation de votre contenu dans les moteurs de recherche et la recherche en ligne.

Tous les articles doivent avoir une date de publication. Nous encourageons l'utilisation du *Digital Object Identifies* (DOI).

De préférence, les articles seront rassemblés dans des volumes et des numéros, avec un numéro de page de début et de fin. Quelques éditeurs se sont éloignés de cette structure traditionnelle volume/question/page pour leur contenu. Une année de publication est toujours requise.

#### 4.6. Rédacteur(s) en chef et comités de rédaction

Une revue participante doit avoir un rédacteur en chef et un comité de rédaction (la forme de révision éditoriale n'utilisant que deux rédacteurs en chef sans aucun comité de rédaction est acceptée uniquement pour les revues des arts et des sciences humaines). Si la revue est gérée par un corps étudiant, elle doit avoir un conseil consultatif dont au moins deux membres ont un doctorat ou l'équivalent.

L'affichage d'informations claires et à jour sur les rédacteurs et le comité de rédaction de la revue augmente la fiabilité et la crédibilité de la revue. Un lien vers le conseil d'administration doit être affiché bien en vue sur la page d'accueil de la revue. La page doit être à jour.

---

<sup>4</sup> <https://www.nb.admin.ch/snl/fr/home/informations-professionnels/issn.html>

<sup>5</sup> <https://www.nb.admin.ch/snl/fr/home/informations-professionnels/issn/formulaire-issn.html>

#### 4.7. Contrôle de la qualité et lignes directrices à l'intention des auteurs

Il est très important de montrer que les revues en libre accès disposent des mêmes systèmes rigoureux de contrôle de la qualité que les revues traditionnelles imprimées ou sur abonnement.

Tous les articles doivent passer par un système de contrôle de la qualité (éditorial ou examen par les pairs) avant leur publication et le type exact d'examen doit être clairement indiqué sur le site web.

Avoir des lignes directrices détaillées et complètes pour les auteurs (Instructions pour les auteurs) est un bon moyen d'aider les contributeurs potentiels. Un lien vers ces lignes directrices doit être clairement présenté sur la page d'accueil de la revue.

Nous recommandons que les lignes directrices à l'intention des auteurs comprennent les renseignements suivants :

- un guide de style détaillé
- une description des processus de contrôle de la qualité
- une information sur le droit d'auteur (veuillez noter l'importance d'informer les auteurs de la question de savoir si la revue sera titulaire du droit d'auteur après la publication d'un article ou si le droit d'auteur demeure la propriété de l'auteur ou des auteurs. Nous croyons fermement que les auteurs devraient être informés de vos conditions de droits d'auteur ou de licence avant de soumettre leur travail)
- la politique de plagiat
- une description de la façon de soumettre un article
- une adresse électronique de contact.

#### 4.8. Frais de traitement des articles

Chaque revue doit afficher clairement sur son site web des informations sur les frais de traitement ou de publication d'un article par un auteur. Cela comprend les frais de traitement des articles, ou *article processing charges* (APC), les frais de soumission, les frais de page, les frais de couleur ou tout autre cas où de l'argent est nécessaire pour compléter le processus de publication. Si une revue ne perçoit pas de frais, il faut l'indiquer clairement.

#### 4.9. Déclaration de libre accès

La politique de libre accès de la revue doit être clairement énoncée sur le site web de la revue. Voici un exemple d'une déclaration *Open Access*, correspondant à nos critères, qui pourrait être publiée sur votre site web :

*« Celle-ci est une revue en libre accès, ce qui signifie que tout le contenu est disponible gratuitement pour l'utilisateur ou son institution. Les utilisateurs sont autorisés à lire, télécharger, copier, distribuer, imprimer, rechercher ou créer un lien vers le texte intégral des articles, ou à les utiliser à toute autre fin légale, sans autorisation préalable de l'éditeur ou de l'auteur. Ceci est conforme à la définition de l'accès libre du BOAI. »*

Nous acceptons une courte déclaration de libre accès - même aussi courte que " Cette revue est en libre accès " - mais SEULEMENT en combinaison avec une déclaration de licence CC, ou une déclaration de licence équivalente, sur la même page et, de préférence, dans le même paragraphe.

#### 4.10. Droits d'auteur, licences, droits de publication

Une façon optimale de montrer exactement comment une revue est Open Access est d'obtenir une licence CC pour le contenu. Nous considérons l'application d'une licence CC, ou son équivalent, comme une pratique exemplaire.

Les éditeurs peuvent restreindre la réutilisation du contenu en libre accès (à des fins non commerciales ou de partage à l'identique, comme décrit dans les attributs de licence CC correspondants : NC et SA) et peuvent même interdire de construire sur le contenu en n'autorisant pas les produits dérivés (la modification, la transformation ou la construction sur le contenu, comme décrit dans les attributs de licence CC correspondants : ND).

Cependant, nous avons une forte préférence pour l'utilisation des licences CC, en particulier la moins restrictive : la licence CC-BY (Attribution)<sup>6</sup>.

Si vous n'utilisez PAS de licence CC, et que vous voulez rédiger votre propre licence, nous vous conseillons fortement d'obtenir des conseils juridiques avant d'adopter un texte standard ou de construire votre propre licence<sup>7</sup>.

Si vous accordez une licence pour du matériel ancien, veuillez vous assurer que votre revue détient les droits d'auteur pour le matériel publié. Si ce n'est pas le cas, vous devez demander la permission du détenteur original des droits d'auteur avant de licencier les articles.

#### 4.11. Plagiat

Il est recommandé aux revues participantes de faire appel à l'un des nombreux services de détection du plagiat disponibles. Le plagiat est un gros problème et les articles plagiés sur un site Web sont souvent un indicateur d'un journal de mauvaise qualité, ou d'un journal qui n'utilise aucun système de contrôle de qualité. Vous devriez publier une déclaration de détection de plagiat sur votre site, ainsi que le nom du logiciel que vous utilisez pour détecter le plagiat.

---

<sup>6</sup> <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

<sup>7</sup> <https://ccdigitallaw.ch/index.php/french>